MARRONNAGES.

$25 DE RECOMPENSE.

PARTI marron le 1er novembre, le nègre GEORGE, parlant anglais et français, âgé d'environ 18 à 19 ans, taille de 5 pieds 7 ou 8 pouces [anglais] ; a un yeux petits, front bombé, une cicatrice sur le nez, et une autre sous la conchique supérieure encore. Il était vêtu lors de son départ d'un pantalon de colonnade à petites raies blanches et d'une chemise de ginga. Ce nègre travaillait depuis quelques temps avec Mr. Wm. Stone comme menuisier macon.

7 nov FERNANDO LEMOS.

$5 DE RECOMPENSE

SERONT données à celui qui ramènera chez le consigné le nègre JOHN THOMAS, parti de l'habitation de Messrs. Morant frères et depuis le 30 de ce mois. Il est nègre est jeune de taille, d'environ 5 pieds, parle un peu le français. Sa taille est de cinq pieds six pouces, il a quelques dents de moins et quelques cicatrices au corps dont la plus remarquable est celle d'un coup de hache sur la main droite. Il a été marqué sur la cuisse droite de Bompart. Le consignataire en sera dispose à reconnaître. Pour les conditions, s'adresser à G. R. ST. GENEST.

1 nov 50, Can 1.

A LOUER—Le magasin en briques à trois étages, No. 30 rue Poydras. La possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à LAURENT MILLAUDON,

A LOUER—Le rez-de-chaussée du No. 73, rue des Magasins, le pour un bureau. S'adresser à LAURENT MILLAUDON,

140, rue Bourbon.

A LOUER pour le 1er novembre, pour bals ou autres usages, la grande salle de danse, rue Toulouse, entre Chartres et Royale, au dessus de la boutique qui fait face à la banque de la Louisiane. Il y a un rafraîchissement attenant. S'adresser à E. LEFEVRE.

15 oct 26, rue de Chartres.

COUR DE DISTRICT.—No. 16,146.—George W. Morgan et Richard Relf, demandeurs, vs. Charles J. Jacobs et Thos. Barrett, défendeurs.

Il est ordonné et décrété par la susdite honorable cour de district du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, séant en la Maison de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, ce mardi le 30 de novembre, à midi.

1230 VORCEAU DE TERRE

situé dans la ville de la Nlle Orléans, connu et dénommé sur le plan de la Nlle Orléans, levé par Barthélemy Lafon, et Benjamin, ayant mesure française, les dimensions suivantes, savoir: 393 pieds de face à la N. Levée sur 180 pieds de profondeur sur la rue Benjamin, borné au nord par la propriété de Louis Pacheco, sur lequel il existe 122 pieds en profondeur, jusqu'à ce qu'il arrive à la ligne qui sépare le faubourg D'Abadie du faubourg Sainte Marie laquelle il s'étend 178 pieds, le tout plus ou moins s'il s'étend en allant vers la rue sur la rue Benjamin à la rue Bagatelle 126 pieds 2 1-2 pouces, contenant de la vers la rue Bagatelle, sur ligne parallèle à la Nouvelle Levée, 180 pieds, mesure française, tel que le tout a été acquis par Joseph Pilie, agissant de la Nlle Orléans, par acte du 17 novembre 1838, et enregistré à un acte de vente par et en faveur de Gustave Pollock, notaire public, moyennant certaines conditions durée de l'instrument et de terme et tous les droits et privilèges y appartenant, dans la susdite cité de la Nlle Orléans.

Conditions.—Payées argent comptant, avec intérêts par vingt mille piastres, depuis le 21 novembre 1838, jusqu'au paiement, comme plaidoyer pour frais de procès et frais de vente, et pour dépenses pour copies de actes particuliers nécessaires à la vente, le tout payable comptant, le vingt-deuxième novembre 1841, et dix mille piastres payables le 21 novembre 1841, et dix mille piastres payables le 21 novembre 1842.

C. P. ROZEY, shérif.

DELOUVRE, de retour de Paris, a l'honneur d'annoncer à ses anciennes pratiques et au public en général qu'il a ouvert son magasin de modes, rue Royale, vis-à-vis Saint-Louis et Toulouse. 8 nov—d

Pour NACHITOCHES, sur LA GRANDE DALE, pour partir le 10 courant, le steamboat

[illegible]

Les parties désirant y passer n'auront qu'à s'adresser à bord, ou à J. HALL & A. B. REIN, 19, Nouvelle Levée.

POUR LAKE BOLIVAR, Columbus, Vicksburg et Natchez, le steamboat

[illegible]

capitaine Morehouse, partira pour les ports ci-dessus, vendredi, le 18 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

PIERCE SHANNON & BRO.

14 nov 67, Magazine.

POUR LOUISVILLE ET Cincinnati—Le steamer NORTH, capt. G. W. Haygood, partira pour le ports ci-dessus vendredi le 15 courant, à 5 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

J. B. SMITH.

N. B.—Le Norma prendra du fret pour tous les ports intermédiaires sur le Mississipi. 13 nov.

POUR ST. LOUIS ET AL-TON—Le steamer VANDALIA, capitaine L. B. Smith, partira pour le ports ci-dessus vendredi le 15 courant, à 5 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

GODFREY, LAWRIE & SMALL, 36, Gravier.

P. S. Le Vandalia prendra du fret pour la Rivière Blanche, Memphis et Randolph. 12 n

PAQUEBOT REGULIER entre la Nouvelle Orléans Desallemandville et Baton Rouge.—Le fin steamer SAUVEUR, PAUL JONES, capitaine Pennison, ayant été parfaitement réparé, fera les voyages entre les ports ci-dessus, partant de la Nouvelle Orléans tous les mardis à cinq heures du matin et de Baton Rouge à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à

4 nov—2m HENRY TETE, 13 Conti.

PAQUEBOT REGULIER POUR NEW YORK.—Le beau navire paquebot YAZOO, capitaine Trask, partira pour les ports ci-dessus, ci-dessus, ci-dessus,